

# Manipuler des médicaments dangereux en toute sécurité



Sylvie Bédard  
sbedard@asstsas.qc.ca



Guy Bertrand  
gbertrand@asstsas.qc.ca

EN 2008, LE PREMIER GUIDE DE L'ASSTSAS SUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX PARAÎSSAIT, EN RÉACTION À LA PUBLICATION D'UNE ALERTE DU NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH (NIOSH). ON Y RECOMMANDAIT UN REHAUSSEMENT DES MESURES DE PRÉVENTION POUR LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ EXPOSÉS AUX MÉDICAMENTS DANGEREUX. DEPUIS CE TEMPS, LES PRATIQUES ONT ÉVOLUÉ ET, PARFOIS, ELLES ONT GRANDEMENT CHANGÉ.

Depuis quelques années, nous bénéficions de nouvelles recommandations de la part de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). De plus, des études environnementales apportent des précisions sur la contamination des surfaces et des sondages nous renseignent sur le niveau plus ou moins élevé de conformité des établissements aux mesures de prévention recommandées. L'usage de médicaments dangereux s'est amplifié, particulièrement à l'extérieur des centres ambulatoires d'oncologie.

Depuis 2014, la liste des médicaments dangereux publiée par le NIOSH comporte trois catégories (voir tableau). À lui seul, ce changement imposait une révision complète de notre guide de prévention afin d'adapter les recommandations à ces nouvelles catégories. Cette révision est le fruit du travail soutenu et indéfectible d'une équipe composée de professionnels et d'intervenants du secteur de la santé.

La présente série d'articles vise à donner un aperçu du contenu du nouveau guide, en soulignant les différences avec l'ancienne édition. La lecture du dossier profitera également aux personnes dont le besoin est d'obtenir les bases pour comprendre les principaux enjeux de santé et de sécurité liés à la manipulation de médicaments dangereux.

## La liste du NIOSH

La liste de médicaments dangereux du NIOSH demeure la référence. Les mesures de prévention pour la manipulation sécuritaire décrites dans le guide s'appliquent à ces médicaments. Aucun médicament n'a été retranché, ni changé de catégorie ni ajouté. Rappelons que les médicaments sont considérés dangereux par le NIOSH s'ils comportent une ou plusieurs de ces six caractéristiques :

- Cancérogène
- Tératogène ou toxicité dans le développement
- Toxique pour la reproduction
- Toxique pour un organe à faible dose
- Génotoxique
- Présentant une structure ou un profil de toxicité similaire à un médicament déclaré dangereux en fonction d'un des critères ci-dessus

Des précisions sont apportées dans le guide pour assurer une bonne compréhension des trois catégories. Aussi, les médicaments dangereux auxquels nous faisons référence ne doivent pas être confondus avec les

## CATÉGORIES DE MÉDICAMENTS DANGEREUX SELON LE NIOSH



La plupart des médicaments antinéoplasiques selon la classification AHFS\* 10:00 (incluant également ceux posant un risque pour la reproduction).  
Voir le tableau 1 du NIOSH<sup>1</sup>



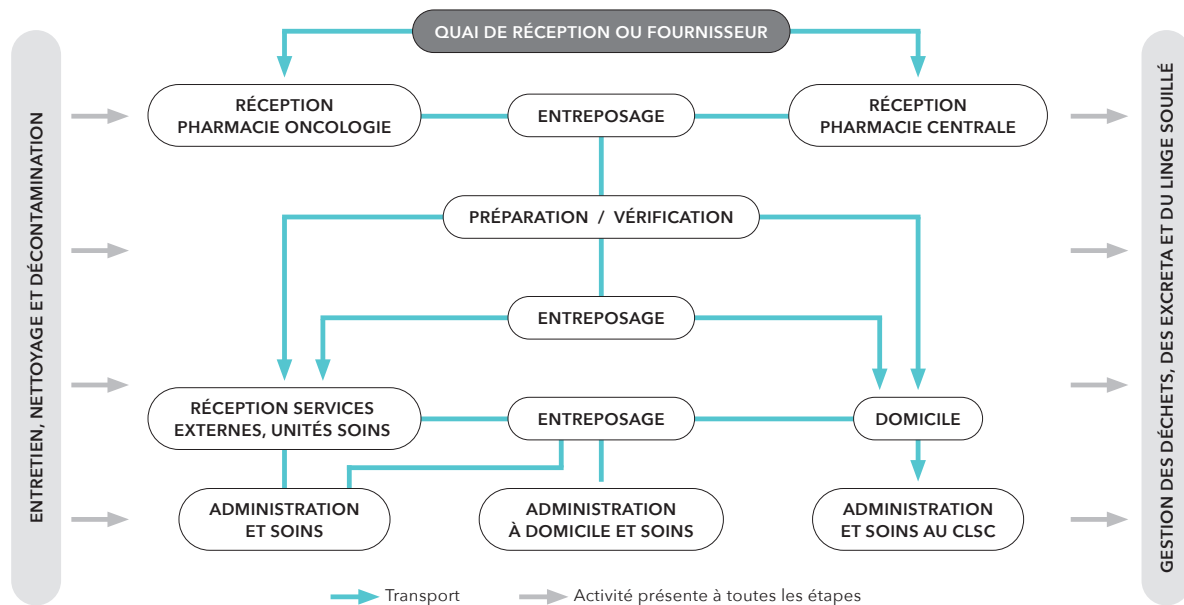
Médicaments non antinéoplasiques qui rencontrent au moins un des critères de médicaments dangereux (incluant également ceux posant un risque pour la reproduction).  
Voir le tableau 2 du NIOSH



Médicaments qui présentent un risque pour la reproduction, pour les femmes et les hommes qui sont en processus de concevoir ou les femmes enceintes ou qui allaitent.  
Voir le tableau 3 du NIOSH

\*AHFS : American Hospital Formulary Service NIOSH.

## Circuit du médicament dangereux



catégories de préparations non stériles de l'OPQ<sup>2</sup>. Les normes de l'OPQ datant de 2012 et 2014 n'emploient pas la classification en trois groupes du NIOSH, ce qui conduit à des différences entre les définitions de médicaments dangereux de notre guide et celles de l'OPQ. Différences qui se reflètent dans les mesures sécuritaires associées.

### Différences et similitudes

Notre guide de 2008 subdivisait les médicaments dangereux en deux groupes et décrivait davantage de mesures pour les médicaments dangereux antinéoplasiques. L'ajout du G3 apporte une dimension nouvelle. Les médicaments de cette catégorie étant dangereux uniquement pour un sous-groupe de travailleurs (concernés par les dangers à la reproduction), nous avons mis de l'avant deux attitudes. D'une part, des mesures pour tout le personnel qui doit adopter des méthodes de travail évitant de contaminer un environnement qui peut être côtoyé par les personnes à risque. D'autre part, des mesures applicables aux personnes à risque, dans l'éventualité où elles ont à manipuler les médicaments du G3.

Il est à noter que le NIOSH met à jour régulièrement la liste des médicaments. Il est probable qu'une révision importante soit publiée dans les prochains mois. Le cas échéant, nous procéderons à une mise à jour de notre guide.

Bien que plusieurs changements importants aient été apportés au guide, plusieurs éléments demeurent identiques :

- Le concept de précaution s'applique toujours
- Les sources d'exposition sont présentées en suivant le circuit du médicament

- Les types de mesures de prévention comme le contrôle de l'ingénierie, les méthodes de travail et les équipements de protection individuels sont toujours à mettre de l'avant

De plus, nous avons conservé la même hiérarchie de recommandations en adoptant le vocabulaire « doit », « devrait » et « peut » selon les niveaux de certitude, de normes existantes et d'importance que les membres du comité ont considérés.

Le nouveau guide propose plus de recommandations pour certains secteurs que dans la première version, en suivant le circuit du médicament (**voir schéma**). Le personnel des services d'hygiène et de salubrité, les personnes travaillant aux soins prolongés et celles œuvrant dans les CLSC et à domicile sont désormais pris en compte.

### Survol du dossier

Un premier article rappelle l'importance d'un aménagement sécuritaire des lieux de travail où l'on retrouve des médicaments dangereux. Ensuite, quatre articles présentent sommairement les éléments pour assurer la sécurité du personnel selon différents secteurs professionnels : la pharmacie, les soins, les soins en milieux d'hébergement et à domicile, puis l'hygiène et la salubrité et la buanderie. Nous vous souhaitons une bonne lecture ! ■

### RÉFÉRENCES

1. CDC / NIOSH. (2016). *NIOSH List of Antineoplastic and Other Hazardous Drugs in Healthcare Settings*. En ligne : <https://www.cdc.gov/niosh>
2. Ordre des pharmaciens du Québec. (2012). *Préparations magistrales non stériles en pharmacie*. Norme 2012.01. En ligne : <https://www.opq.org/documentation>